

**MARCHE DE SERVICES
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
MONO-ATTRIBUTAIRE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES
Assistance à maîtrise d'ouvrage généraliste
stratégique et technique**

Marché N°2025-02-002

**Cahier des Clauses
Techniques Particulières
(C.C.T.P.)**

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-------|
| CONTEXTE DE LA CONSULTATION | - 3 - |
| ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ | - 5 - |
| ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ | - 5 - |
| ARTICLE 3. DURÉE | - 5 - |
| ARTICLE 4. – PRESTATIONS ATTENDUES..... | - 6 - |

CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Syndicat Mixte DORSAL soutient le développement des communications électroniques en matière de haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire de l'ex-région Limousin.

Il regroupe la Région Nouvelle Aquitaine, les départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, les agglomérations de Brive, Tulle et Guéret, la ville de Limoges et depuis 2018 l'ensemble des EPCI des trois départements.

D'une part, DORSAL est en charge du suivi d'une Délégation de Service Public (DSP) de type concession depuis 2005 jusqu'en 2029. A ce jour, le délégataire, Axione Limousin, opérateur d'opérateurs, assure une partie de la réalisation des infrastructures de télécommunications (raccordement d'entreprises et de sites publics) sur les trois départements de l'ex-Limousin. En parallèle DORSAL assure la maîtrise d'ouvrage de certains travaux qui, une fois terminés, sont remis en affermage à Axione Limousin.

Cette DSP n'est concernée que par des raccordements ou travaux hors infrastructures FTTH.

D'autre part, en 2012, DORSAL a adopté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'ex-région Limousin.

Depuis 2018, DORSAL est en charge du suivi d'une Délégation de Service Public (DSP) de type affermage avec la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine THD (NATHD) pour l'exploitation et la commercialisation du réseau FTTH construit par DORSAL sur les trois départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne (RIP 2G).

Dans ce cadre, DORSAL a déployé une infrastructure FTTH sur l'ensemble de la zone d'initiative publique du Limousin.

Elle a fait l'objet de jalons successifs :

- Une phase pilote a été initiée sur la période 2015-2018 d'environ 6 000 prises.
- Le premier jalon de déploiement (2018-2021) a vu la mise en œuvre d'environ 160 000 prises sur les trois départements :
 - 100 000 prises en Corrèze, achevées depuis juin 2021, correspondant à 100% de la zone d'initiative publique
 - 27 000 prises en Creuse, achevées fin 2021
 - 33 000 prises en Haute-Vienne, achevées fin 2021
- Le deuxième jalon de déploiement (2021-2024) a vu la mise en œuvre d'environ 78 000 prises sur les départements de Creuse et Haute-Vienne :
 - Environ 59 000 prises en Creuse, achevées mi 2024
 - Environ 19 000 prises en Haute-Vienne, achevées en décembre 2022

A la date de la rédaction de la présente consultation, 248 000 prises sont en exploitation.

Par ailleurs DORSAL, à la demande du Département de la Haute-Vienne, a contractualisé un AMEL sur une partie du territoire de la Haute-Vienne (environ 68 0000 prises).

Pour l'exploitation du Réseau, DORSAL s'appuie donc sur une Délégation de Service Public (DSP) de type affermage d'une durée de 15 ans, signée en 2018 avec la SPL Nouvelle Aquitaine THD (ci-après, « NATHD »), comme 4 autres syndicats qui ont souhaité mutualiser la commercialisation et l'exploitation des réseaux fibre optique construits par les collectivités, afin d'accélérer le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2016, NATHD s'appuie sur un concessionnaire industriel nommé la Fibre Nouvelle-Aquitaine (ci-après, « LFNA »), filiale de la société AXIONE et du fonds d'investissement VIF. LFNA est une société dédiée aujourd'hui aux projets Très Haut Débit des départements de la

Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Dans ce modèle contractuel, le fermier (SPL NATHD) réalise quelques investissements via un marché avec Axione. Aussi, chaque SMO reste maître d'ouvrage d'un certain nombre de prestations qui doivent être réalisées tout au long de la durée de la DSP.

Afin de veiller à l'articulation des deux réseaux de première et de deuxième génération en application du principe de cohérence des réseaux d'initiative publique, le réseau de deuxième génération a été conçu et déployé en recherchant l'utilisation optimale des infrastructures existantes du réseau de première génération. DORSAL a souscrit auprès d'Axione Limousin des droits d'usage de fibre optique noire et de fourreaux.

Le Programme National Très Haut Débit

Le 28 octobre 2016, DORSAL a déposé un dossier de demande de soutien de l'Etat au projet de déploiement de réseaux de communications électroniques à très haut débit de son territoire. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique » adopté par un arrêté du Premier ministre en date du 12 mai 2015. Ce dossier a été amendé en février 2017 pour tenir compte de l'évolution du périmètre du projet FttH sur le département de la Corrèze.

En réponse à cette dernière demande, le courrier daté du 27 juin 2017 a notifié la décision d'accord préalable de principe de l'Etat n°2017-THD-19 en date du 18 avril 2017, sous réserve du vote en Loi de Finances des crédits correspondants.

Pour tenir compte de l'évolution des projets en Creuse et Haute-Vienne, le dossier de demande de soutien de l'Etat au projet de déploiement de réseaux de communications électroniques à très haut débit de son territoire a été complété le 25 juin 2018 par Dorsal. La décision d'accord préalable de principe de l'Etat a été notifié par le Premier Ministre le 12 mars 2021.

DORSAL a déposé en mai 2024 les demandes de soldes FSN pour les départements de Corrèze et Haute-Vienne. L'instruction est en cours.

La demande de solde pour le département de la Creuse interviendra d'ici fin 2025.

Contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours

DORSAL est actuellement accompagné par le biais de plusieurs marchés d'assistance spécifiques :

- AMO d'expertise financière dédiée aux affaires courantes du Syndicat
- AMO d'expertise financière dédiée au suivi et contrôle des délégataires de service public
- AMO juridique
- AMO communication

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Assistance à maîtrise d'ouvrage généraliste, stratégique et technique dans le cadre de l'aménagement numérique des territoires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

Le marché est un marché de services de prestations intellectuelles.

Le marché fait l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6 et R.2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique (CCP).

Le marché à bons de commande est conclu pour la période globale :

- ✓ Sans minimum,
- ✓ Avec un maximum de **cent cinquante mille euros** (150 000) euros HT

Le titulaire se verra attribuer les bons de commande dans les conditions définies au C.C.A.P.

ARTICLE 3. DURÉE

Le marché est conclu pour une durée totale de quatre années (4) à compter de la date de notification au titulaire du marché.

ARTICLE 4. – PRESTATIONS ATTENDUES

PERIMETRE DU MARCHÉ

Le présent marché consiste en l'accompagnement du maître d'ouvrage par le titulaire, sur les missions d'AMO identifiées et définies par bon de commande.

Il est attendu du prestataire qu'il possède à la fois une expertise généraliste, stratégique et technique du secteur de l'aménagement numérique du territoire, qu'il soit familier de ses aspects économiques et financiers et, dans une moindre mesure, juridiques.

Il est bon de rappeler que le syndicat dispose, en parallèle au présent marché, d'assistances juridique et financière. A ce titre, il n'est pas attendu par DORSAL que des avocats ou des experts financiers soient présents dans les groupements proposés en réponse à la présente consultation.

BESOINS DU SYNDICAT

Les besoins identifiés à ce jour par Dorsal pouvant être pris en charge par le prestataire sont, à titre indicatif et non exhaustifs, les suivants :

1. Assistance à la définition de la stratégie d'intervention de Dorsal, en relation avec ses partenaires, cocontractants et co-financeurs ainsi que toute analyse stratégique et technico-économique rendue nécessaire au titre des compétences exercées par le syndicat
2. Accompagnement à l'instruction et au suivi du dossier FSN et à l'appel des versements du solde de la subvention FSN
3. Tout accompagnement du syndicat sur les aspects techniques, ingénierie, cartographie, relations avec l'ARCEP, ne rentrant pas dans le champ des autres marchés d'AMO comme par exemple :
 - a. *Suivi et contrôle technique des deux contrats de délégation de service public (Axione Limousin et SPL NATHD)*
 - b. *Conseils techniques sur l'évolution des contrats de DSP (avenants, catalogues tarifaires, nouvelles technologies....)*
 - c. *Accompagnement sur la fin de contrat DSP avec Axione Limousin*
 - d. *Assistance à l'élaboration des cahiers des charges techniques pour des marchés d'ordre technique*
 - e. *Assistance à l'analyse des offres en réponse à une consultation pour un marché d'ordre technique*
 - f. *Participation à certaines réunions stratégiques selon les besoins du syndicat*
 - g. *Intervention sur le SIG des 3 départements périmètre de DORSAL*
 - h. *Assistance technique sur toute question liée au régulateur ARCEP*
 - i. *Assistance technique en matière de mutualisation d'infrastructures*
 - j. *Prestations de cartographie*
 - k. *Suivi global technique des projets menés par DORSAL*
4. Sur demande du Syndicat, pilotage et coordination du travail des autres AMO de DORSAL, notamment sur certains sujets transverses et/ou majeurs
5. Veille sur le secteur (décisions nationales et actualités du secteur).

Le candidat décrira brièvement dans son offre la façon dont il envisage son intervention sur chacun des points listés ci-dessus, ainsi que l'expérience et les références qu'il peut mobiliser à l'appui de leur exécution.